



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2024-38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 02 Voix délibératives totales : 21

OBJET : Adhésion à un dispositif de signalement des Actes de Violence, de Discrimination, de Harcèlement et d'Agissements Sexistes.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt novembre deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, Adjointes au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

M. Christian MOUREY.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Laurent GUYARD donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général de la Fonction Public, notamment l'article L135-6, relatif au signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;

Vu la convention d'adhésion proposée par le Centre de gestion de l'Oise ;

Considérant que depuis le 1er mai 2020 (décret n°2020-256 du 13 mars 2020), chaque collectivité doit mettre en place un dispositif de signalement qui peut être saisi par tout agent qu'elle emploie, s'estimant victime ou témoin d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article unique : Approuve la convention proposée par le Centre de gestion de l'Oise concernant l'adhésion à un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée



Bury, le 28 novembre 2024

Le Maire,
David BELVAL